



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-neuvième session

2-13 mai 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2010-2011

(session directive)

Orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables

Rapport du Secrétaire général

* E/CN.17/2011/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Mandat	3
B. Valeur ajoutée d'un cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables	4
C. Définir l'importance du cadre décennal de programmes pour une consommation et une production durables	6
II. Aperçu d'un cadre décennal	9
A. Principes directeurs	9
B. Fonctions	10
C. Éléments d'un cadre décennal de programmes	14
III. Examen de la structure institutionnelle éventuelle d'un cadre décennal de programmation	14
A. Critères de performance	14
B. Évaluation comparative des modèles	15
IV. Programmes potentiels	19
A. Enseignements tirés et lacunes	20
B. Programmes présentés	22
V. Voie à suivre	25
A. Type d'évaluation d'accord pouvant être adopté à la dix-neuvième session de la Commission du développement durable	25
B. Vers la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	29
Annexe	
Exemples de programmes présentés : bâtiments et construction durables	31

I. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet de préciser les points à aborder pour évaluer les diverses modalités de cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables. Il a été établi sur la base des contributions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ainsi que de celles d'autres organismes des Nations Unies.

A. Mandat

2. L'adoption de modes de consommation et de production durables est indispensable si l'on veut progresser sur la voie du développement durable. Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) décrit la consommation et la production durables comme l'un des trois objectifs ultimes et l'une des conditions essentielles pour parvenir au développement durable, conjointement avec la lutte contre la pauvreté et la protection de la gestion des ressources naturelles. Pour cela, différentes mesures doivent être prises pour permettre aux pays, aux ménages et aux entreprises « de faire plus, et mieux, avec moins », y compris des mesures bénéfiques pour tous ou pouvant le devenir grâce à des interventions ciblées, des investissements dans les infrastructures ou des mesures de sensibilisation.

3. Au chapitre III du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, il est demandé que des mesures soient prises pour « encourager et promouvoir le développement d'un cadre décennal de programmes en appui aux initiatives régionales et nationales pour accélérer le passage à une consommation et à une production durables afin de promouvoir le développement social et économique dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes en gérant et, le cas échéant, en les découplant grâce à l'amélioration de l'efficacité et de la durabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production et à la réduction de la dégradation des ressources, de la pollution et de la production de déchets ». Sur la base des principes de Rio, il invite tous les pays à agir, et en premier lieu les pays développés, en tenant compte des besoins et des capacités de développement des pays en développement.

4. À la onzième session de la Commission du développement durable, la consommation et la production durables a été identifiée comme l'une des questions intersectorielles devant être abordée à chaque cycle d'application de la Commission et le cadre décennal comme l'un des modules thématiques à examiner à l'occasion du quatrième cycle d'application en 2010-2011.

5. À l'issue de la décision prise lors de la onzième session, plusieurs pays ont coopéré pour mettre en œuvre le Processus de Marrakech, un processus mondial multipartite devant faciliter l'instauration de modes de consommation et de production durables grâce à une diffusion plus large des connaissances et des meilleures pratiques. Des groupes thématiques, des tables rondes, des réunions d'experts et des consultations régionales ont été organisés dans le cadre du Processus de Marrakech et la collaboration et les partenariats ont été encouragés.

6. À sa dix-huitième session, la Commission du développement durable a analysé en détail les activités entreprises par les États Membres et les grands groupes dans le domaine de la consommation et de la production durables, y compris celles menées sous les auspices du processus de Marrakech. Cet examen permet de tirer cinq

leçons principales. Premièrement, un grand nombre d'initiatives ont déjà été lancées dans ce domaine aux plans national et régional, certes souvent sous des noms différents. Deuxièmement, en dépit des différences de nomenclature ou de modules thématiques, toutes les initiatives possèdent des caractéristiques communes et sont notamment axées sur l'élimination des obstacles entravant la mise à profit de solutions avantageuses pour tous et qui n'ont pu être exploitées. Troisièmement, les initiatives les plus efficaces sont celles qui font appel à la coopération mutuelle entre les gouvernements, la communauté internationale, la société civile, les entreprises privées et autres grands groupes. Quatrièmement, malgré certains succès, des difficultés économiques, institutionnelles et liées à l'information et aux capacités ou résultant d'une politique délibérée freinent toujours la diffusion plus large et l'adoption de mesures relatives aux modes de consommation et de production durables ainsi que l'obtention de résultats. Cinquièmement, les initiatives existantes dans ce domaine sont réparties suivant des orientations sectorielles, nationales, ministérielles et industrielles.

7. Deux conclusions découlent directement de ce qui précède : premièrement, l'action des pouvoirs publics continuera d'être indispensable pour surmonter les obstacles et progresser; et deuxièmement, la coordination et la cohérence des politiques sont nécessaires pour éviter la fragmentation, les chevauchements et les décalages entre les divers instruments et initiatives, ainsi qu'entre ces initiatives et les principales mesures prises par les pouvoirs publics. Plus simplement, on peut en tirer deux enseignements, à savoir qu'il faut d'une part accroître le nombre de programmes et d'initiatives et d'autre part élaborer un cadre unifié de programmes susceptible de réduire la fragmentation et les décalages.

8. Compte tenu de ces incidences politiques ainsi que de l'évolution des précédentes décisions intergouvernementales, notamment les précédentes conclusions des sessions de la Commission du développement durable, le présent rapport essaye de déterminer si le cadre décennal pourrait, et par quels moyens, contribuer utilement aux mesures nationales et régionales actuelles ou futures et par conséquent quelles pourraient en être la portée optimale et la structure institutionnelle, comment il pourrait soutenir, mobiliser et dynamiser au mieux les énergies de l'ensemble du système des Nations Unies ainsi que celles de la société civile, du secteur des entreprises et autres grands groupes, promouvoir au mieux la cohérence et les partenariats, ainsi que les programmes concrets qui pourraient en constituer les premiers éléments ou éléments fondateurs.

B. Valeur ajoutée d'un cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables

9. Plusieurs initiatives de consommation et de production durables ont déjà été mises en œuvre. La valeur ajoutée du cadre décennal doit donc être évaluée sur la base de cinq critères : son aptitude à appuyer, accélérer, dynamiser, mobiliser et légitimer. Dans le premier cas, un cadre décennal bien conçu et cohérent pourrait soutenir les initiatives en cours et autres qui pourraient être en préparation. Dans le deuxième cas, il doit pouvoir accélérer la diffusion et la reproduction de ces programmes en encourageant le partage des connaissances et des données d'expérience et en éliminant les obstacles à l'adoption. Troisièmement, il doit promouvoir et améliorer les synergies entre les programmes existants et entre ces derniers et d'autres grandes mesures gouvernementales. Quatrièmement, il doit être

en mesure de mobiliser tous les organismes du système des Nations Unies ainsi que les ministères et organismes gouvernementaux, le secteur privé, la société civile et les autres grands groupes. Cinquièmement, un cadre décennal peut conférer une certaine légitimité aux initiatives actuellement en cours et les rendre plus prévisibles.

10. Il convient d'apporter tout d'abord plusieurs précisions. Premièrement, la Commission du développement durable n'est pas la seule instance intergouvernementale qui offre régulièrement aux États Membres l'occasion de partager des données d'expérience, d'évaluer les risques et les difficultés et de prendre des décisions en toute connaissance de cause sur la base d'une approche cohérente des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Une telle instance est importante pour lever les incertitudes qui subsistent sur la manière la plus efficace de stimuler les programmes relatifs aux modes de consommation et de production durables, qui améliore les résultats dans le domaine de l'environnement sans compromettre les aspirations des pays en développement et des pays à économies en transition en matière de développement.

11. Deuxièmement, les programmes actuels en faveur d'une consommation et d'une production durables ont un certain nombre de résultats à leur crédit, mais se heurtent à des obstacles considérables en termes de reproduction et d'universalisation. Par exemple, le Processus de Marrakech constitue, dans l'intervalle, un moyen efficace pour rassembler des communautés d'intérêt et partager des connaissances et des informations entre pays et régions. Pourtant, sa crédibilité et sa légitimité, et par conséquent, sa viabilité, sont fragilisées par le fait qu'il s'agit d'une initiative délibérée, qui ne bénéficie pas de l'aval d'un mécanisme formel ou d'un système intergouvernemental. De nombreux autres mécanismes, y compris ceux qui ne sont pas nécessairement considérés comme favorisant la consommation et la production durables, par exemple, les centres nationaux pour une production propre, les réseaux de collectivités locales et de chercheurs, ont donné des résultats et généré des connaissances sur la consommation et la production durables, mais ont rencontré des difficultés liées au fait qu'ils ne sont souvent pas ou trop peu en rapport les uns avec les autres. Le cadre décennal pourrait faciliter la mise en place d'initiatives en faveur d'une consommation et d'une production durables en garantissant la cohérence et la constance des objectifs et de la mise en œuvre, en stimulant la conception croisée d'idées et le partage de bonnes pratiques pouvant être adaptées à des besoins et environnements différents aux niveaux national et régional. Le cadre décennal pourrait aider à identifier et exploiter des synergies entre des programmes et des initiatives et aider les pays à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leurs propres buts et objectifs.

12. Troisièmement, comme mis en avant lors de la dix-huitième session de la Commission du développement durable, les moyens d'intervention axés sur les mêmes secteurs ou domaines manquent souvent de cohérence. Un cadre programmatique pourrait permettre aux pays d'y remédier en adoptant des politiques et mesures intégrées. Ce problème résulte peut-être d'une ignorance des bonnes politiques rentables ou d'un manque de volonté politique en faveur de mesures plus fermes pour ne plus dépendre exclusivement d'actions délibérées. Finalement, les gouvernements doivent impérativement garantir que les initiatives adoptées en matière de consommation et de production durables n'affaiblissent pas ou n'annulent pas les mesures prises pour atténuer la pauvreté, par exemple, les subventions à l'énergie, l'eau ou autres ressources naturelles. Un cadre décennal

pourrait faire disparaître cette dichotomie entre les mesures d'incitation à l'utilisation des ressources et les politiques en faveur des pauvres.

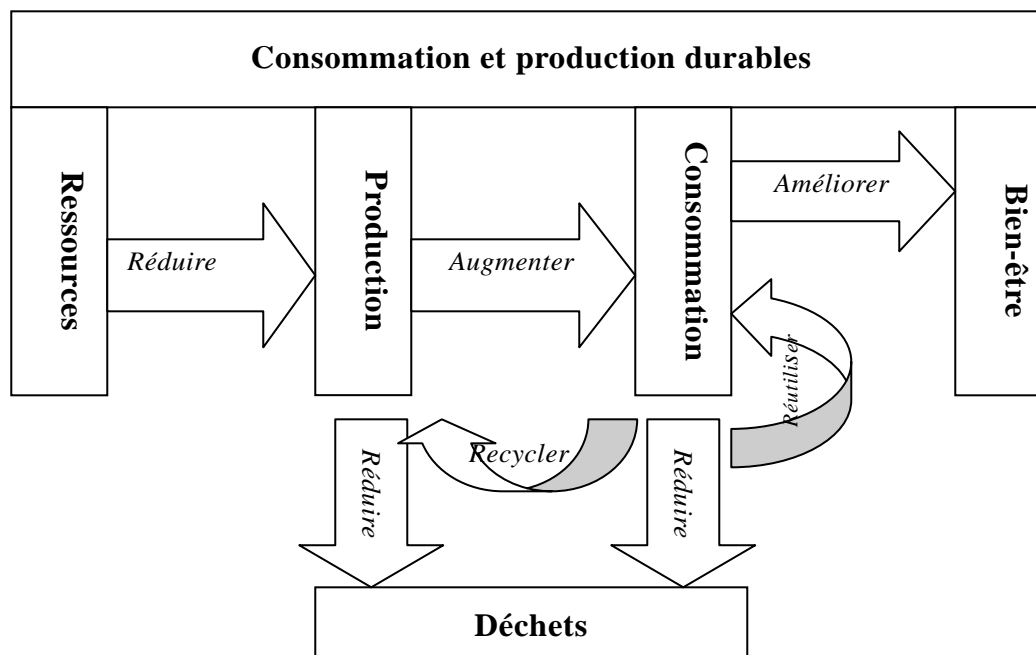
13. Quatrièmement, les chaînes d'approvisionnement subissent les effets plus ou moins importants de la mondialisation des systèmes de production, et c'est pourquoi les mesures nationales doivent être soutenues par une action au niveau mondial. Pourtant, les initiatives locales, nationales et régionales doivent tenir compte des différentes catégories de priorités, qui sont en partie fonction des divers niveaux de développement social et économique des pays. Un cadre décennal souple servirait de base à l'élaboration de ces solutions à l'échelle mondiale tout en respectant la souveraineté ainsi que les priorités et spécificités nationales.

14. En conclusion, la consommation et la production durables est une question multisectorielle exigeant coopération et coordination entre les ministères, notamment ceux de l'industrie, de l'économie, des finances, des ressources naturelles, de l'environnement, de l'éducation et des affaires sociales, ainsi qu'entre les organismes internationaux, y compris les départements, les organismes, les fonds et programmes des Nations Unies ainsi que les commissions régionales et les institutions financières internationales. Sans un cadre avalisé au plus haut niveau, les activités en faveur de la consommation et de la production durables resteront probablement confinées à un seul et même ministère ou organisme, sans pouvoir tirer parti du partage des connaissances, de la reproduction et de la transposition des expériences réussies.

C. Définir l'importance du cadre décennal de programmes pour une consommation et une production durables

15. Les principaux éléments constitutifs d'une consommation et d'une production durables sont plutôt simples. Comme indiqué dans le diagramme ci-dessous, les ressources naturelles sont utilisées pour produire des biens et des services, lesquels sont consommés pour assurer le bien-être des populations. Les processus de consommation et de production durables produisent également des déchets, qui se déposent dans des éviers. Certaines mesures en faveur d'une consommation et d'une production durables visent à réduire le volume de ressources naturelles nécessaires pour produire une quantité donnée de biens et services. D'autres ont pour but d'accroître l'efficacité des activités de production et de consommation grâce à une meilleure organisation, information et planification. Un troisième train de mesures doit améliorer le bien-être procuré par un niveau donné de consommation. En dernier lieu, certaines mesures ont pour objectif de réduire les déchets en les réutilisant et en les recyclant.

Figure 1
Perspective de la consommation et de la production durables
 à l'échelle du cycle de vie ou des systèmes



16. Parmi les diverses initiatives en faveur de la consommation et de la production durables mises au point par les États Membres, les grands groupes et autres acteurs au cours de ces 10 dernières années, quelques-unes se sont imposées comme de bonnes pratiques. Les ressources, les matières, l'eau et l'utilisation rationnelle de l'énergie sont des aspects majeurs d'une consommation et d'une production durables car elles permettent de produire plus de biens et de services avec moins de ressources. De même, les pratiques d'agriculture durables visent à accroître la production agricole tout en réduisant l'utilisation de l'eau, de l'énergie et d'autres matières premières. Des mesures adaptées en faveur d'une consommation et d'une production durables peuvent compléter des initiatives axées sur l'atténuation de la pauvreté et une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles, lesquelles peuvent ainsi devenir plus accessibles et économiques afin de satisfaire les besoins fondamentaux des pauvres ou de réaliser des objectifs plus vastes en matière de développement durable.

17. Un autre ensemble de mesures a pour objet d'améliorer la qualité de la consommation ou le niveau de bien-être des populations correspondant à des quantités déterminées de biens et de services. Elles comprennent les mesures en faveur de normes de construction rationnelles (qui autorisent un plus grand confort et une consommation énergétique plus faible) ainsi que sur la planification urbaine et des transports (pour améliorer la qualité de vie et le bien-être avec un même niveau de services de transport).

18. La dernière série de mesures vise à réduire le volume des déchets. Il s'agit notamment d'activités de production propre, de politiques d'achats responsables et de mesures de minimisation des déchets telles que les « 3R » (réduction, réutilisation et recyclage).

19. Encourager l'éducation, la sensibilisation et l'information pour changer le comportement et les modes de vie des consommateurs, est l'un des objectifs primordiaux de la consommation et de la production durables, tout comme la promotion d'emplois décents et d'emplois verts.

20. Les mesures spécifiques en faveur de la consommation et de la production durables comprennent des incitations commerciales (par exemple écotaxes, systèmes de consigne et incitations financières pour une production propre), des instruments réglementaires, tels que les normes d'efficacité énergétique pour les produits consommateurs d'énergie; des objectifs de réduction de la consommation de matières premières et d'énergie ainsi que des émissions de carbone; des politiques d'achats publics durables, des politiques de communication de l'information, y compris l'écoétiquetage, les investissements dans les technologies propres et la recherche correspondante, notamment dans l'infrastructure et les bâtiments écologiques, la promotion de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises; le décernement de prix; l'assistance technique, le règlement concerté des problèmes; et de nouveaux programmes, directives et instruments pour l'éducation formelle, non formelle et informelle.

21. Certaines mesures en faveur de la consommation et de la production durables ont un effet immédiat et bénéfique pour tous et peuvent être cernées grâce à un meilleur partage des informations et des technologies, comme dans les activités des centres nationaux de production propre. D'autres demandent plus de temps et peuvent nécessiter une période d'investissement initiale avant de dégager des bénéfices. Pour terminer, il existe une troisième étape au cours de laquelle les valeurs et technologies qui les sous-tendent s'adaptent aux insuffisances de ressources.

22. Revenant à la figure ci-dessus, la démarche prenant en considération l'ensemble du cycle de vie ou des systèmes a été à la base de la plupart des activités des huit dernières années depuis le Sommet mondial pour le développement durable. Celle tenant compte de l'ensemble du cycle de vie a été à l'origine de l'outil de repérage du Processus de Marrakech utilisé pour analyser et rassembler divers programmes susceptibles d'être inclus dans le cadre décennal. Trois types de programmes multidisciplinaires (politiques en faveur de la consommation et de la production durables, éducation, planification et infrastructure pour appuyer les programmes en faveur de la consommation et de la production durables) ont été appliqués à toutes les étapes du cycle de vie des produits et des services, des matières premières à l'utilisateur final et à l'élimination. Lors de la dix-huitième session de la Commission du développement durable, l'Union européenne a proposé cinq types d'instruments utiles pour faire progresser les modes de consommation et de développement durables des instruments administratifs, des lois et des réglementations; des mesures fiscales et économiques; des outils informatiques et analytiques; des outils et approches facultatifs; et des combinaisons de mesures (par exemple achats durables) applicables aux quatre étapes du cycle de vie des produits

et services¹. S'inspirant de ces propositions de structures, le tableau figurant à la section IV ci-après présente un cadre logique de classification de programmes pouvant être intégrés dans le cadre décennal, dans lequel le cycle de vie est décomposé en six étapes (rangées) pour six types d'instruments de promotion de la consommation et de la production durables (colonnes).

II. Aperçu d'un cadre décennal

23. La valeur ajoutée et la portée potentielle du cadre décennal de programmes ayant été définies, la présente section explique les principes directeurs et les fonctions devant être exécutées au titre de ce cadre pour appuyer et accroître l'efficacité des initiatives nationales et régionales de promotion de la consommation et de la production durables, en renforçant et partageant les mesures efficaces et en créant des connaissances là où elles sont absentes.

A. Principes directeurs

24. Même si le cadre décennal de programmes doit être étayé et soutenu par tous les principes de Rio, certains méritent d'être mis en avant en raison de leur importance particulière :

a) Le principe 8 invite à passer à des modes de consommation et de production durables en tant que condition pour parvenir à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples;

b) Les responsabilités communes mais différenciées entre États définies dans le principe 7 reconnaissent la diversité des niveaux d'industrialisation, de revenus, de consommation et de production qui ont une incidence plus ou moins grande sur les ressources environnementales. Le principe tient également compte des différences en termes de capacités qui conditionnent l'importance de l'intervention nationale et de l'appui international;

c) Le principe du pollueur-payeur (principe 16) insiste sur la responsabilité de ceux qui causent des dommages à l'environnement et nuisent à la santé des populations, etc., alors que le principe de précaution (principe 15) met en avant l'importance d'éviter des dommages graves et irréversibles, menaçant directement la santé des populations ou les systèmes d'entretien de la vie de la planète;

d) Ces deux principes sont en outre renforcés par le principe 10, qui concerne le droit de tous les citoyens d'avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement et aux risques pour l'environnement, y compris aux informations sur les substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et la possibilité de participer aux processus de prise de décisions.

¹ Les structures proposées par l'Union européenne remplacent les cinq types d'instruments proposés dans l'outil de repérage du Processus de Marrakech. L'Union européenne a également proposé de ramener le nombre d'étapes du cycle de vie à quatre en intégrant la distribution et le marketing dans l'étape du meilleur produit, ces structures intègrent également l'étape de la gestion des déchets dans une catégorie plus large de stratégies en faveur d'une consommation et d'une production durables couvrant toutes les étapes de l'approche du cycle de vie.

B. Fonctions

25. Les principales fonctions du cadre décennal de programmes découlent directement de sa contribution potentielle, à savoir soutenir, accélérer, créer des synergies, mobiliser et légitimer. Elles recourent essentiellement les objectifs du Processus de Marrakech, c'est-à-dire stimuler la réalisation d'objectifs ambitieux mais réalistes en matière de consommation et de production durables; contribuer au partage des connaissances, à l'établissement de réseaux et promouvoir la coopération; encourager la planification stratégique et les investissements dans les institutions et les infrastructures pour soutenir les modes de consommation et de production durables; mobiliser des ressources à l'appui de la consommation et de la production durables, y compris à partir du secteur privé, par exemple en intégrant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises; fournir un accès à l'assistance technique, et accroître la sensibilisation grâce à l'éducation et à la mobilisation de la société civile.

26. **Définir des objectifs communs.** L'expression d'un engagement politique ferme et d'une adhésion sans faille, soutenue par une vision commune, a été déterminante pour d'autres processus intergouvernementaux tels que les objectifs du Millénaire pour le développement, GAVI et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Un accord sur un cadre décennal de programmes pourrait susciter l'intérêt de tous en faveur d'objectifs communs tenant compte des différences nationales et régionales pour ce qui est des priorités et des circonstances.

27. **Partage des connaissances.** Pour être efficace, tout cadre mondial devra bien sûr favoriser le partage des connaissances, l'établissement de réseaux et la collaboration pour renforcer et élargir les associations de professionnels de la consommation et de la production durables, fournissant ainsi le moyen essentiel qui permettra de les relier à travers les pays, les régions et les institutions. Le cadre décennal devrait permettre de renforcer les liens qui unissent les décideurs politiques et les chercheurs, les gouvernements, les entreprises, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les autorités nationales et autres parties prenantes. À cet égard, un cadre décennal de programmes devrait être mis au point pour fournir une base de connaissances à tout ceux qui cherchent des orientations politiques, comprenant des réseaux d'experts fournissant des conseils, des instruments politiques qui ont fait la preuve de leur efficacité et des conseils sur des solutions concrètes en matière de consommation et de production durables dans différents secteurs ou domaines d'activités. Un processus dynamique d'évaluation, au titre duquel des ensembles de politiques et d'instruments sont progressivement affinés compte tenu de l'expérience accumulée et les connaissances sont partagées sur les politiques ou ensembles de politiques les mieux adaptées à chaque type de problème associé aux modes de consommation et de production durables, serait également utile.

28. **Renforcer la collaboration.** Une collaboration continue est indispensable pour nouer des partenariats efficaces et faire progresser les divers aspects des initiatives en faveur de la consommation et de la production durables, notamment aux niveaux régional et mondial. Au sein des groupes de professionnels des politiques et pratiques concernant la consommation et la production durables, il existe des sous-groupes spécialisés, regroupant notamment les décideurs en matière de politiques d'achat et les professionnels de la filière, les gestionnaires des grands

groupes et les grands groupes eux-mêmes concernés par les chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, les architectes attachés à la conception de bâtiments écologiques et les spécialistes de l'aménagement urbain durable. C'est probablement entre ces professionnels que la communication sera la plus intensive, même en l'absence de cadre décennal de programmes, mais celui-ci pourrait soutenir les initiatives visant à rendre ces groupes plus accessibles, notamment pour les pays en développement et les grands groupes, et devrait également faciliter le partage des connaissances et susciter de nouvelles idées au sein des groupes professionnels.

29. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et le Processus de Marrakech offrent des exemples de ces réseaux aux niveaux mondial, régional et national. Dans le cadre de l'Approche stratégique, les réseaux régionaux sont officiellement établis et font partie de son organe directeur, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique encourage les approches multipartites en fournissant des financements limités pour des activités d'autoassistance initiales dans cinq domaines prioritaires préalablement concertés. Dans le contexte du Processus de Marrakech, la constitution de réseaux se fait par le regroupement des parties intéressées, notamment au sein des groupes de travail mais également par l'intermédiaire de tables rondes régionales et lors de réunions internationales d'experts.

30. En termes d'ouverture et d'intégration des contributions de la société civile, des entreprises et de l'enseignement supérieur en termes de connaissances, les modèles adoptés par l'Approche stratégique et GAVI constituent de bons exemples. ONU-Eau, ONU-Énergie et ONU-Océans ont également réussi à encourager une plus grande cohérence entre des initiatives et des programmes multiples avec des objectifs qui se recoupent au sein du système des Nations Unies. Un modèle similaire pourrait être appliqué pour intensifier la collaboration au sein du système des Nations Unies, y compris avec les institutions de financement internationales, sur la mise en œuvre du programme en faveur de la consommation et de la production durables. La difficulté pour l'Organisation des Nations Unies consistera à trouver et à convaincre d'autres partenaires de participer et collaborer.

31. **Partenariats renforcés.** Étant donné que les partenariats devraient et auront un rôle à jouer dans la mise en œuvre d'un cadre décennal de programmes, il convient de s'intéresser davantage aux modèles de partenariats qui sont efficaces. Si une plus grande cohérence au niveau de l'approche est nécessaire, il faudra adopter une vision commune et des procédures déterminées en vue de la création et du fonctionnement des partenariats, ce qui exigera également un mécanisme global de contrôle des initiatives au sein du cadre décennal pour garantir leur cohérence les unes par rapport aux autres et éviter les chevauchements ou doublons inutiles, tout en soutenant les priorités et besoins nationaux et régionaux. Le cadre décennal de programmes pourrait remplir cette fonction en facilitant la création d'un nouveau partenariat dans les domaines où ils font défaut; encourager les partenariats existants à devenir plus actifs et efficaces ainsi que fournir une base pour le partage des données d'expérience et des ressources entre partenariats, et soutenir les innovations parmi les différents secteurs et entre ceux-ci, y compris les instruments et moyens novateurs (par exemple à l'aide des nouvelles technologies de l'information) pour s'assurer la participation des acteurs de la société civile dans la mise en œuvre des activités favorables à la consommation et à la production

durables entre les pays et les régions. Plusieurs évaluations de partenariats existants proposent des moyens qui permettraient de renforcer et d'améliorer leur efficacité.

32. Selon les enseignements tirés de l'expérience avec les partenariats, il faudra :

a) Déterminer des objectifs et des délais précis et rigoureux pour les réaliser et assurer la communication transparente des décisions et mesures prises ainsi que des résultats obtenus;

b) Obtenir un financement suffisant pour la mise en œuvre du projet et garantir la participation effective de l'ensemble des partenaires, notamment des plus petites organisations non gouvernementales, entreprises et autorités locales; et

c) Procéder à une évaluation périodique appropriée².

33. **Environnements porteurs.** La planification et les investissements stratégiques sont indissociables et nécessaires pour encourager les gouvernements et autres acteurs concernés à élaborer des politiques et à créer les conditions institutionnelles et les infrastructures nécessaires à l'adoption de modes de consommation et de production durables. Un cadre décennal de programmes pourrait encourager des réseaux internationaux et régionaux de pratiques entre les décideurs afin de peser sur les modes de consommation et de production. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, GAVI et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale montrent tout ce qu'il est possible de faire lorsque l'on dispose de financements stables et prévisibles pour soutenir les initiatives. La pratique de GAVI consistant à récompenser les gouvernements qui dépassent leurs objectifs de vaccination est louable car elle permet à ceux-ci d'investir dans d'autres secteurs pour améliorer leurs systèmes de santé. Le Groupe consultatif offre aussi un bon exemple d'appui national pour renforcer ses mécanismes nationaux de recherche agricole. La structure du processus de Marrakech qui comprend des groupes de travail internationaux et des réunions régulières d'échange d'informations et de données d'expérience entre professionnels pourrait également être efficace, mais elle est dépourvue de base de financement stable et prévisible.

34. **Assistance technique.** Le cadre décennal de programmes doit pouvoir proposer un accès facile à l'assistance technique pour ceux qui travaillent sur les modes de consommation et de production durables aux niveaux local, national et régional. À cet effet, il pourrait créer des liens et encourager la coopération et la coordination entre divers centres techniques existants (par exemple, centres de production propre, tables rondes sur la consommation et la production durables, centres d'excellence sur la gestion des déchets et la gestion des produits chimiques) et programmes d'assistance technique avec des domaines de compétences qui se recoupent à l'instar de ce qui a été fait avec succès par l'intermédiaire du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale pendant des décennies. Des centres régionaux dotés des moyens nécessaires peuvent ainsi aborder les questions relatives à la consommation et à la production durables dans les régions respectives et adapter ou mettre au point des outils et autres approches pour aider les gouvernements et soutenir les divers ministères en charge de ces problèmes. Incorporés en consortium, ces centres pourraient servir de catalyseurs de la coopération et de la collaboration entre les divers acteurs de la région et contribuer à

² <http://www.earthsummit2002.org/ic/index.html>, <http://www.earthsummit2002.org/es/preparations/global/partnerships.pdf>, http://www.stakeholderforum.org/CSD/CSDWorkshop/Paper5_H.pdf.

réduire les doubles emplois et à identifier les lacunes. Le secteur privé collabore également de plus en plus au renforcement de l'assistance technique comme le montre l'initiative Ciment pour le développement durable, une initiative internationale regroupant les 23 principaux producteurs de ciment et représentant plus de 40 % de la production mondiale de ciment et qui, en collaboration avec le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, s'attaque à l'empreinte carbone de l'industrie. Le cadre décennal de programmes devrait être suffisamment souple pour soutenir et tirer parti de telles initiatives³ ainsi que de celles des associations et des autorités locales. Le Groupe consultatif constitue également un bon exemple de financement de la recherche et de la mise en œuvre, et il reçoit des contributions de la Banque mondiale, des banques de développement et des organismes de développement. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques soutient les activités d'autoassistance grâce au Programme de démarrage rapide et aux liens entre les structures régionales et internationales de constitution de réseaux et fournit un cadre solide pour appuyer les gouvernements et accéder aux connaissances et aux compétences entre différents secteurs.

35. Sensibilisation, éducation et mobilisation de la société civile. Un cadre décennal de programmes efficace pourrait s'acquitter d'une dernière fonction essentielle, à savoir la sensibilisation, l'éducation et la mobilisation de la société civile. Idéalement, le cadre décennal de programmes s'emploierait à mieux faire connaître les modes de consommation et de production durables en tant qu'objectif pour la communauté internationale et pour toutes les parties prenantes, y compris par des campagnes publiques mondiales et privées pour réaliser certains buts et objectifs de consommation et de production durables. Les grands groupes (commerciaux et industriels) ainsi que d'autres acteurs de la société civile pourraient être incités à soutenir cette initiative à l'aide d'outils et de circuits inédits. Les objectifs du Millénaire pour le développement constituent des modèles efficaces pour définir des objectifs et permettre à tous les acteurs de trouver le meilleur moyen de les réaliser. Il est également essentiel de fournir un appui aux éducateurs, aussi bien dans qu'entre les régions, afin de partager du matériel pédagogique et autre pour enseigner les matières et sciences relatives à la durabilité à tous les niveaux afin d'éviter les doubles emplois. Il faudrait également fournir un appui aux groupes locaux et nationaux qui se chargent de mieux faire connaître les modes de vie durables et les valeurs qui y sont associées ainsi que de faire évoluer les comportements.

36. Le Partnership for Education and Research about Responsible Living (PERL) est un exemple de partenariat entre des éducateurs et des chercheurs de plus de 100 instituts dans plus de 40 pays. Le Partenariat a pour objectif de mieux éduquer à un mode de vie responsable en s'intéressant notamment aux liens entre consommation et citoyenneté, à l'éducation aux modes de consommation durable, à l'innovation sociale et aux mode de vie durables.

³ http://dev.wbcsdcement.imsplc.com/index.php?option=com_content&task=view&id=55&Itemid=116.

C. Éléments d'un cadre décennal de programmes

37. Afin d'accroître au maximum les possibilités de mener à bien toutes ces activités, le cadre décennal de programmes sera probablement doté de deux composantes larges : les modalités institutionnelles pour le cadre et un ensemble de programmes qui pourraient conjointement appuyer la réalisation des objectifs et buts concertés d'un tel cadre. Les sections ci-après portent sur les modalités institutionnelles possibles.

III. Examen de la structure institutionnelle éventuelle d'un cadre décennal de programmation

38. Au cours de la dix-huitième session de la Commission du développement durable, plusieurs États Membres ont suggéré différents modèles, notamment l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et le Processus de Marrakech, comme dispositifs institutionnels susceptibles d'influer sur l'élaboration du cadre décennal de programmation. Outre ces deux modèles, quatre autres modèles de coopération et de collaboration internationales faisant intervenir toute une série de participants et de parties prenantes ont été examinés afin d'orienter les États Membres dans leurs délibérations.

A. Critères de performance

39. Les six modèles ont été examinés sur la base de neuf critères de performance afin d'évaluer leur applicabilité au cadre décennal de programmation. Ces modèles sont le Processus de Marrakech (concernant les modes de consommation et de production durables), l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, les mécanismes de coordination interinstitutions des Nations Unies, ONU-Eau, ONU-Énergie et ONU-Océans, la GAVI (anciennement Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, les objectifs du Millénaire pour le développement et le Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GGIAR).

40. Les critères de performance étaient les suivants :

a) Perspective mondiale pour une vision et des objectifs communs et mécanisme de suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation de ces objectifs et de cette vision;

b) Interface entre les sphères scientifique et politique crédibles et accessibles et mécanismes effectifs de diffusion auprès des principaux acteurs et parties prenantes;

c) Soutien aux initiatives nationales et régionales et valeur ajoutée par le biais d'outils, de politiques, de partenariats et autres moyens de mise en œuvre;

d) Facilitation d'une participation large des parties prenantes, notamment l'ensemble des organismes des Nations Unies et institutions internationales et régionales compétentes, les divers ministères nationaux et les grands groupes;

e) Mobilisation des organismes des Nations Unies, appui à la cohérence de leur action et coordination des politiques et programmes, renforcement de la coopération et établissement de synergies au sein du système des Nations Unies;

f) Souplesse, à savoir prise en compte des besoins et priorités de divers pays ayant différents niveaux de développement et de ressources et type d'institution permettant d'intégrer de nouveaux savoirs et de nouvelles expériences et de relever les défis qui se font jour;

g) Efficacité et ampleur de l'impact s'agissant du regroupement de différentes parties prenantes et entités, de l'appui apporté aux niveaux régional et national, généralisation et transposition des bonnes pratiques actuelles et mise au point de pratiques nouvelles et novatrices;

h) Incitation à l'amélioration continue de façon à encourager et soutenir toutes les parties prenantes;

i) Mobilisation de ressources, prise de mesures et contribution à la mobilisation de ressources techniques et financières de façon à aller au-delà de ce que les initiatives individuelles et programmes isolés ont pu permettre de réaliser.

B. Évaluation comparative des modèles

41. La présente section permet d'évaluer la mesure dans laquelle les différents modèles pourraient contribuer à la mise en œuvre du cadre décennal de programmation et les résultats prévus par rapport aux critères de performance susmentionnés⁴. Bien que les six modèles examinés concernent des questions différentes, seul le Processus de Marrakech ayant été spécifiquement établi en vue de la réalisation d'objectifs ayant trait aux modes de consommation et de production durables, ils ont été retenus parce qu'ils portaient tous sur une question de portée mondiale qui pouvait être traitée par un seul pays, nécessitait une coopération mondiale et requérait la participation de toute une série de parties prenantes, et parce qu'ils suscitaient la confiance des bénéficiaires des politiques intergouvernementales.

42. Sous leur forme actuelle, aucun des modèles ne pourrait à lui seul répondre aux exigences susmentionnées, ni satisfaire à tous les critères de performance. Il est toutefois possible de tirer des enseignements de chacun d'entre eux. Le niveau de maturité des modèles varie. Certains ne sont en place que depuis quatre ans, alors que d'autres le sont depuis quatre décennies. Plusieurs concernent des domaines dont on estime qu'ils ont trait aux modes de consommation et de production durables, tandis que d'autres ont débouché sur des changements systémiques du type envisagé pour la consommation et la production durables. Toutefois, les modèles ayant été évalués non pas uniquement en fonction de la question dont ils traitent mais également de leur capacité à constituer un modèle de structure institutionnelle valable, les différences existantes n'ont qu'une importance marginale.

⁴ Une comparaison détaillée des modèles a été fournie aux États Membres en tant que document de référence n° 1 pour la Réunion intersessions de haut niveau sur le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables devant se tenir les 13 et 14 janvier 2011 en préparation de la Réunion préparatoire régionale et de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable.

43. L'objectif de la plupart des modèles est d'impliquer toute une série de parties prenantes. Il existe toutefois des différences clefs pour ce qui est de la mesure dans laquelle l'ensemble de ces parties participent au suivi et à la gouvernance. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, la GAVI et le CGIAR reposent sur des dispositifs de gouvernance formels et spécifiques mis au point par les partenaires ou parties prenantes clefs. L'organe directeur de l'Approche stratégique, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, prévoit la pleine participation de toutes les parties prenantes à l'élaboration de son règlement intérieur, alors que la GAVI et le CGIAR ont mis au point des modalités de gestion incluant les représentants des principaux participants. Tant la GAVI que le CGIAR ont des responsabilités fiduciaires importantes et le lien entre les partenaires clefs est défini dans des accords juridiques. Les modèles ONU-Eau, ONU-Énergie et ONU-Océans n'ont aucune gouvernance formelle ou leur gouvernance se limite à la représentation des organismes des Nations Unies. Le Processus de Marrakech dispose d'un comité consultatif informel qui représente les régions et les principaux groupes.

44. **Perspective mondiale pour une vision et des objectifs communs.** Tous les modèles ont des buts ou des objectifs qui donnent une perspective aux participants. Dans le cas des objectifs du Millénaire pour le développement et du modèle interinstitutions des Nations Unies, les buts et objectifs sont le fruit de décisions intergouvernementales. Dans le cas de l'Approche stratégique du CGIAR et de la GAVI, ils ont été négociés lors du processus de mise en place. Le CGIAR et la GAVI sont les deux partenariats dont le mandat est le plus ciblé et qui ont le plus de responsabilités fiduciaires qui disposent des mécanismes de suivi d'évolution et d'examen les plus importants. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement fait l'objet d'un processus de suivi dirigé par le PNUD qui fournit des mises à jour annuelles sur les progrès accomplis et établit un rapport annuel à l'intention de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés universellement aux niveaux les plus élevés, ont contribué à galvaniser la communauté internationale, la société civile et le monde des affaires. L'importance de l'élément suivi du modèle concernant les objectifs du Millénaire pour le développement s'explique, en partie du moins, par l'alignement entre les budgets gouvernementaux et l'appui des donateurs qui doit permettre d'accomplir des progrès mesurables en vue de la réalisation des objectifs.

45. **Interface entre les sphères scientifique et politique.** Le CGIAR, de par sa nature, partenariat d'organismes de recherche, a un fondement scientifique important et a mis au point des mécanismes efficaces de diffusion de ses produits par le biais de ses partenaires nationaux grâce à des services de vulgarisation agricole et à la radio, la télévision et autres médias. Dans le modèle interinstitutions des Nations Unies, l'interface science-politique est principalement le fait des organismes participants et ces derniers diffusent également des informations dans le cadre de structures spécifiques. Dans le Processus de Marrakech et l'Approche stratégique, les questions scientifiques, techniques et socioéconomiques sont identifiées et traitées dans le cadre des modèles et la diffusion de l'information se fait par le biais des structures mises en place aux niveaux mondial, régional et national également dans le cadre de ces modèles. ONU-Océans se fonde sur les compétences de base des organismes des Nations Unies pour les connaissances scientifiques et politiques sur des questions spécifiques. L'Approche stratégiques

compte également sur le savoir commun de divers organismes, du secteur privé et des universités.

46. Soutien aux initiatives nationales et régionales. Le CGIAR a permis de renforcer les capacités des centres de recherche agricole nationaux, dans un premier temps en les encadrant puis en établissant avec eux un partenariat afin de mettre en œuvre des programmes et de mener des travaux de recherche au niveau national. La présence de ces centres dans les pays en développement a été très précieuse à cet égard. L'avantage du modèle interinstitutions des Nations Unies est qu'il permet la coordination de la livraison des produits aux institutions participantes, même s'il apparaît clairement qu'il reste encore beaucoup à faire. À divers degrés, le modèle interinstitutions incite les organismes participants à satisfaire de façon coordonnée les priorités et besoins nationaux et régionaux. À titre d'exemple, ONU-Eau dispose d'un groupe de travail sur la cohérence au niveau national qui vise à améliorer la coordination des initiatives de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et à élargir la portée de ces dernières. Ces mécanismes de coordination permettent de regrouper des organismes et entités dotés de mandats différents – certains plus normatifs et d'autres plus opérationnels – et ayant une présence régionale et nationale qui varie. Le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique reflète les priorités des parties prenantes et constitue l'instrument directeur de base pour la mise en œuvre de l'Approche. L'intégration des processus de consultation nationaux et régionaux permet de s'assurer que les initiatives nationales et régionales pertinentes sont identifiées et, dans la mesure du possible, à l'origine du processus de mise en œuvre des projets, notamment ceux entrepris avec le soutien du mécanisme financier. Le modèle de l'Approche stratégique permet également de cerner les problèmes nécessitant une solution dépassant les capacités nationales ou régionales. Une approche similaire caractérise le Processus de Marrakech, même si elle est moins formelle. Les priorités régionales et nationales ont été définies et des programmes de collaboration mis au point et en œuvre pour en tenir compte.

47. Large participation des parties prenantes. Le modèle interinstitutions des Nations Unies diffère des autres modèles examinés en ce qu'il se limite principalement aux organismes des Nations Unies. Un élément clef de la GAVI est qu'elle fait participer un grand nombre de parties prenantes à la livraison des vaccins : les modalités de gouvernance prévoient une représentation plus limitée et des accords juridiques entre les principaux partenaires. Le CGIAR fait également appel à la participation de nombreuses parties prenantes pour la livraison de ses produits mais pas pour la gouvernance. L'accès aux produits – vaccins ou résultats de travaux de recherche – constitue pour les parties prenantes la principale incitation à participer. Tant l'Approche stratégique que le Processus de Marrakech prévoient une large participation des parties prenantes, mais avec divers degrés de formalité. L'Approche stratégique est une communauté de partenaires représentant les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la société civile, y compris le secteur privé. Un réseau d'agents de coordination nationaux et autres est maintenu par son secrétariat. La désignation de ces agents constitue un mécanisme important de communication et d'accès à l'appui fourni par le Fonds d'affectation spéciale du programme de démarrage rapide de l'Approche. La participation aux travaux de l'Approche implique une adoption formelle par les organes directeurs ou les administrateurs des institutions. Au nombre des incitations à participer figurent l'amélioration de l'accès au financement, la mise en commun

des connaissances et la collaboration éventuelle. Le Processus de Marrakech rassemble différentes parties prenantes – gouvernements, ONG, entreprises commerciales et industrielles, institutions de recherche, milieux intellectuels et universitaires, autorités locales, organisations intergouvernementales et organismes des Nations Unies compétents. L'intérêt de la participation à ses travaux tient principalement à la mise en commun des connaissances et à la mobilisation des capacités par la collaboration. Les objectifs du Millénaire pour le développement constituent un excellent exemple de la façon dont la définition d'un nombre limité d'objectifs et de cibles faisant l'objet d'un large consensus peut permettre à divers organismes et grands groupes, notamment le secteur des affaires, de mettre en commun son savoir-faire et prendre de concert des engagements.

48. Mobilisation efficace et cohérente du système des Nations Unies. La mesure dans laquelle les modèles permettent de mobiliser les organismes des Nations Unies et de renforcer la cohérence entre leurs initiatives dépend du degré de participation et de responsabilisation formelles des organismes. Lorsque cette participation et cette responsabilisation sont volontaires, il semble que les organismes sont moins actifs et que leur action est moins cohérente. Lorsqu'il existe des accords juridiques ou une acceptation formelle, l'efficacité paraît s'en trouver améliorée. Dans le cas des objectifs du Millénaire pour le développement, chaque institution tient compte des objectifs dans ses programmes et structures de planification. Il serait envisageable d'adopter une approche similaire pour le cadre décennal de programmation et de prendre en compte les principes et cibles concernant les modes de consommation et de production durables dans le programme de travail des institutions. Pour l'Approche stratégique, la coordination et la cohérence sont assurées principalement par le programme interorganisations pour la bonne gestion des produits chimiques auquel participent les principaux organismes s'occupant de la gestion des produits chimiques. ONU-Eau s'acquitte de son mandat par le biais de groupes d'études ponctuels qui puisent dans les compétences techniques de divers organismes des Nations Unies et autres partenaires et constitue un mécanisme de coordination entre les institutions. ONU-Océans a renforcé la transparence en établissant un secrétariat dont les tâches sont réparties entre les organisations participantes en fonction de leurs compétences.

49. Souplesse. Pour l'Approche stratégique, le Plan d'action mondial reflète les besoins et priorités en matière de gestion des produits chimiques de tous les pays et pas seulement des pays en développement; certains sont de nature nationale, d'autres régionale ou mondiale. La GAVI et le CGIAR répondent tous deux aux besoins des pays en développement et ont pour mandat d'aborder les questions nouvelles identifiées tant par les parties prenantes que par les donateurs. Le modèle des objectifs du Millénaire pour le développement tient compte des besoins et priorités des différents secteurs et groupes des pays en développement et est suffisamment souple pour que l'approche adoptée puisse varier. Le Processus de Marrakech se fonde sur une approche participative qui permet aux priorités régionales et nationales d'être identifiées et prises en compte.

50. Efficacité, ampleur de l'impact et intégration. Le CGIAR, la GAVI et les objectifs du Millénaire pour le développement sont en place depuis au moins une décennie et ont fait l'objet d'une évaluation positive. D'autres modèles sont plus récents et n'ont pas encore été formellement évalués. Chaque modèle peut faire état de certains progrès mais dans tous les cas, la magnitude du défi à relever dépasse les capacités à déployer pour que les divers objectifs soient atteints. Il semblerait que

les modèles qui disposent de mécanismes de gouvernance spécifiques de structures formelles et d'un financement propre et pour lesquels les objectifs sont clairement définis soient les plus efficaces.

51. Incitation à l'amélioration continue. La structure et le fonctionnement des modèles pour lesquels il existe des processus intégrés d'établissement de rapports, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement, ou de suivi et d'évaluation, tels que le CGIAR et la GAVI, ont été modifiés. Les résultats obtenus s'en sont trouvés améliorés. Pour l'Approche stratégique, c'est en mettant des fonds à la disposition des parties prenantes qui ont formellement reconnu l'Approche que l'amélioration à l'échelle nationale se trouve encouragée. La possibilité de mobiliser des ressources par le biais d'une collaboration structurée concernant des projets et initiatives offre également des incitations. Le Processus de Marrakech a également fourni un appui financier et technique pour la mise en œuvre d'activités ayant trait aux modes de consommation et de production durables. Il n'existe toutefois pas d'appui à long terme et, par conséquent, peu de prévisibilité concernant la continuité des programmes. Compte tenu du fait que les modes de consommation et de production durables constituent un concept fort vaste et qu'il reste encore beaucoup à apprendre sur la meilleure façon de promouvoir une modification des modes de consommation et de production, l'incitation à l'amélioration continue est extrêmement importante pour le cadre décennal de programmation.

52. Mobilisation de ressources et prise de mesures. Tant pour la GAVI que pour le CGIAR, le lien entre un financement sûr et prévisible, l'efficacité et la pleine participation et l'engagement des parties prenantes est apparent. La GAVI fournit un mécanisme de financement novateur. Elle se sert des engagements juridiquement pris en matière d'aide sur 10-20 ans par les pays donateurs pour emprunter sur les marchés de capitaux, mobilisant ainsi des fonds pouvant être déboursés pour renforcer l'action à mener dès le lancement d'un programme. Le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a été établi pour aider les gouvernements, les autorités locales et la société civile à réaliser ces objectifs. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est notamment rendue possible par les ressources provenant du secteur privé et des citoyens : des objectifs spécifiques sont définis et tout un chacun est invité à contribuer. Tant l'Approche stratégique qu'ONU-Eau disposent de fonds créés pour faciliter les activités menées. Le programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique fournit un financement limité pour des activités facilitatrices dans les cinq domaines prioritaires préalablement convenus. L'Approche stratégique a également mobilisé les donateurs pour financer des initiatives spécifiques. Le Processus de Marrakech a aussi bénéficié de contributions de donateurs à l'appui de ses activités, notamment, mais ces contributions n'ont pas seulement concerné les travaux de ses équipes de travail ou l'organisation de réunions d'experts nationales, régionales et internationales.

IV. Programmes potentiels

53. Même si l'on comprend désormais mieux la façon dont il est possible de dissocier la croissance économique de ses incidences environnementales et sociales négatives, il est nécessaire d'apprendre et d'expérimenter de façon plus concertée. On ne sait par exemple que peu de choses de l'arsenal et de la séquence des politiques et instruments qu'il convient d'adopter pour réaliser les objectifs fixés en

matière de production et de consommation durables. Même lorsque les politiques sont définies, il peut s'avérer difficile de les mettre en œuvre. Il importe de déterminer pourquoi autant de possibilités ne présentant a priori que des avantages ne sont pas exploitées. Si le cadre décennal de programmation devait avoir pour objectif essentiel l'appui à apporter aux pays pour qu'ils évaluent toutes ces possibilités et en tirent parti en l'espace d'une décennie, il serait déjà fort ambitieux.

54. La modification des modes de consommation et de production durables impliquera probablement une approche séquentielle. Si dans un premier temps, la mise en place d'un cadre décennal de programmation permet, en rationalisant la production et la consommation, d'obtenir des résultats totalement satisfaisants, lors de l'étape suivante, il est possible que les travaux portant sur la production et la consommation durables demandent l'adoption de changements plus systémiques, notamment au niveau de la combinaison des énergies, des technologies et des infrastructures ainsi que des choix de consommation et des modes de vie. Pour bien faire, la phase initiale serait une importante phase d'apprentissage par la pratique de façon à ce que la transition vers une phase de changements plus fondamentaux puisse se traduire par des économies d'apprentissage notables.

55. Le rapport sur le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables établi par le Secrétaire général pour la dix-huitième session de la Commission du développement durable a passé en revue un certain nombre de programmes mis en œuvre avec succès, dans certains cas pendant plusieurs années et avec plusieurs entités. Grâce à l'expérience accumulée, des outils ont été mis au point pour généraliser ces programmes, notamment la passation responsable des marchés. D'autres programmes sont moins anciens et doivent continuer à faire l'objet d'essais, et des directives et instruments de mise en œuvre doivent dans ce cas être mis au point. Dans tous les cas, le renforcement des capacités et la diffusion du savoir par le biais de réseaux de praticiens revêtent une grande importance. Lorsque les programmes ont fait leurs preuves, le cadre décennal de programmation pourra mettre l'accent sur l'établissement de liens entre réseaux de praticiens afin de faciliter l'apprentissage entre pairs, la mise en place de bases de connaissances en ligne et de centres d'échange d'informations dans différentes langues en vue de sensibiliser le public et de renforcer les capacités des pays et des entités qui en ont besoin. Dans le cas où il est nécessaire de mieux connaître ce qui fonctionne, les réseaux et partenariats pourraient s'attacher à procéder à des essais permettant d'obtenir un savoir comparable et à créer des instruments et des supports pédagogiques adaptés aux différents milieux socioéconomiques et culturels. Lorsque l'évolution des modes de production et de consommation durables implique la modification des instruments administratifs, des lois, des réglementations et des politiques budgétaires, des projets de renforcement des capacités, des politiques modèles, des instruments politiques des supports pédagogiques peuvent également être mis au point et à la disposition des preneurs de décisions par le biais d'initiatives d'amélioration des capacités.

A. Enseignements tirés et lacunes

56. Il convient de disposer de nouvelles connaissances dans les domaines identifiés au titre du Processus de Marrakech :

a) Il convient de continuer à expérimenter et à apprendre afin de déterminer quelle est la combinaison de moyens d'action, de règlements et d'instruments budgétaires qui permet de promouvoir la consommation et la production durables auprès des producteurs et des consommateurs;

b) Il importe de continuer à accumuler des connaissances sur la manière de sensibiliser le public à la consommation durable et les instruments susceptibles de modifier le comportement et le mode de vie des consommateurs;

c) Il convient d'adopter davantage d'initiatives concertées et coordonnées pour transformer les modes de consommation et de production et venir à bout de l'inertie, les pays développés se voyant accorder un rôle de premier plan en la matière;

d) Il importe d'établir des partenariats plus nombreux et plus efficaces entre les entreprises, les gouvernements, les institutions financières internationales et autres parties prenantes et de définir des objectifs opérationnels clairs et assortis de délais pour accélérer l'évolution vers des modes de production et de consommation durables;

e) Il faut mettre en place des mécanismes permettant de s'assurer que les producteurs, notamment les petits producteurs des pays en développement, bénéficient de la fourniture de produits de meilleure qualité et plus durables;

f) Il convient de faire porter les efforts sur l'identification des domaines prioritaires clefs dans lesquels la coopération internationale est nécessaire pour parvenir à une meilleure utilisation des ressources et à une dissociation tout en soutenant une convergence à la hausse du niveau de vie;

g) Les pays en développement et les pays émergents seront les principaux pôles de croissance de l'économie mondiale dans les décennies à venir. Si la production et la consommation durables doivent devenir réalité, ces pays devront apporter leur pleine contribution à la mise au point de technologies faisant un usage rationnel des ressources et de l'énergie. De fait, ce secteur est déjà le cadre de nombreuses innovations; la coopération internationale sur le plan technologique pourrait faciliter le processus;

h) Il convient de faire davantage pour montrer que la consommation et la production durables sont valables sur les plans commercial et économique et inciter les organismes de coopération au service du développement et les institutions financières régionales et internationales à participer compte tenu du rôle important qu'ils jouent dans l'élaboration des infrastructures et des technologies par le biais de leurs investissements;

i) Les programmes incitant les ministères des finances et de la planification à coopérer avec les organismes de développement et les institutions financières internationales afin d'intégrer les modes de production et de consommation durables dans leurs plans d'investissement pourraient permettre de s'assurer que les investissements dans les infrastructures qui sont actuellement faits de plus en plus dans les pays émergents et les pays en développement brûlent les étapes et ne soient pas figés et contre-productifs sur le plan économique;

j) Il convient absolument de coopérer avec les médias et les systèmes scolaires pour inciter les citoyens, notamment les jeunes, à abandonner les pratiques non viables et à adopter des modes de vie durables.

57. Plusieurs gouvernements ont également récemment mis en place d'importants programmes concernant la consommation et la production durables qui permettront de tirer des enseignements ultérieurement. En Chine, le Gouvernement a mis en place une économie circulaire à Guiyang, première ville chinoise écologiquement viable. Son plan-cadre promeut des modes de consommation et de production durables par le biais de programmes montrant qu'il est possible de transformer des zones industrielles en zones éco-industrielles et de projets visant une production moins polluante, facilitant l'écotourisme et la gestion municipale des déchets. En Finlande, le programme « Obtenir plus avec moins » a été introduit pour que l'écoresponsabilité ait la place qui lui revient dans les filières de production. La dématérialisation allant de pair avec une amélioration de la qualité de vie est la vision finlandaise d'une consommation durable. Le Japon a lancé un plan pour une société fondée sur un cycle rationnel des matières. Ce plan décennal comporte des objectifs clés visant principalement la réduction des intrants matériels par le biais de la réutilisation et du recyclage. La responsabilité des consommateurs japonais est mise en lumière dans les programmes locaux prioritaires. Le Sénégal a lancé son cadre de programmation décennal concernant la consommation et la production durables en procédant dans un premier temps à une analyse détaillée de ses ressources et de ses pratiques et de leurs incidences sur l'environnement afin d'améliorer le cadre institutionnel nécessaire à la gestion de l'environnement et de mettre au point des programmes pratiques concernant la production et la consommation durables. Dans les Émirats arabes unis, la ville de Masdar est, au Moyen-Orient, l'un des meilleurs exemples de la manière dont la production et la consommation durables sont abordées à tous les niveaux de la société. Son objectif est d'être une ville sans émission de carbone, sans déchets et sans voitures, mais dotée de technologies propres, de bâtiments viables et systèmes de transport public de pointe.

B. Programmes présentés

58. Pour compléter la présente liste, le secrétariat de la Commission du développement durable a demandé aux gouvernements, organismes des Nations Unies et grands groupes de présenter des programmes suivant un modèle commun et susceptibles d'être intégrés dans le cadre de programmation décennal sur décision des États Membres. Les programmes devront figurer dans l'annexe au présent document qui comprend le programme présenté par la Finlande et la Commission européenne sur les bâtiments et la construction durables.

59. Les 40 programmes/activités initialement présentés ont été consolidés en 36 programmes après que ceux qui les avaient fournis, ayant été informés qu'ils avaient présenté des programmes dans des domaines similaires, eurent décidé d'établir des programmes communs. Deux programmes faisant fond sur les travaux des équipes de travail du Processus de Marrakech ont été soumis par les principaux pays (Allemagne et Finlande) et trois autres par le PNUE en collaboration avec les pays qui dirigeaient les équipes de travail (France, Italie, Suède et Suisse). Le Partnership for Education and Research about Responsible Living, fruit de la coopération des équipes de travail dirigées par la Suède et l'Italie, a présenté un programme sur l'éducation et la sensibilisation permettant l'adoption de modes de vie durables. La Belgique a également présenté un projet fondé sur ses travaux avec l'Union européenne concernant les indicateurs de production et de consommation

durables. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Département des affaires économiques et sociales sont les seules entités des Nations Unies à avoir soumis des programmes. Le PNUE a soumis 12 programmes et le Département deux. Outre les trois programmes susmentionnés, le PNUE a mis au point des programmes portant sur les domaines prioritaires des stratégies régionales existantes relatives à la consommation et à la production durables. Dix-neuf programmes ont été soumis par les grands groupes; ils portaient sur l'agriculture, les directives à l'intention des consommateurs et étaient de portée régionale, nationale ou mondiale.

60. L'ensemble de ces programmes constitue un point de départ pour les débats que vont mener les États Membres sur le type et la structure des programmes qu'ils voudront peut-être inclure dans le cadre décennal de programmation. Dans l'idéal, les programmes ou ensembles de programmes devraient aborder les problèmes de façon intégrée, en se fondant sur le concept du cycle de vie. Un regard rapide sur le tableau ci-dessous laisse voir que les programmes concernant les étapes de la distribution, de la commercialisation et de la gestion intégrée des déchets du cycle de vie font défaut et que peu de réglementations ou de politiques budgétaires sont proposées. La liste des programmes sera sans aucun doute affinée et adoptée; certains programmes seront abandonnés et d'autres ajoutés avant la dix-neuvième session de la Commission du développement durable pour combler les lacunes. Certains des programmes présentés ne sont en effet rien d'autre que des activités qui pourraient figurer dans un programme plus vaste.

Programmes reçus, classés par étape du cycle de vie et type d'instrument

Étape du cycle de vie/instrument	Type d'instrument					
	Lois et réglementations	Instruments budgétaires et économiques (écotaxes, fixation des prix)	Planification (institutions, investissements et infrastructures)	Outils d'information et d'analyse, éducation	Outils et méthodes volontaires	Ensemble d'instruments à différentes étapes
Processus de production	Plafonnement et mise en commun	Gouvernance monétaire mondiale	Fonds pour le paysage agricole de l'Afrique, développement rural se fondant sur la notion de villages écologiques et innovations technologiques et institutionnelles en vue d'une utilisation efficace des ressources	Innovations permettant une utilisation efficace des ressources	Utilisation efficace des ressources dans les petites et moyennes entreprises, responsabilité des entreprises sur le plan social et dans le domaine de l'environnement, production industrielle à faible émission de carbone, application en profondeur d'urée et travaux du secteur privé sur l'utilisation efficace de l'eau	Agroalimentaire

<i>Étape du cycle de vie/instrument</i>	<i>Type d'instrument</i>					<i>Ensemble d'instruments à différentes étapes</i>
	<i>Lois et réglementations</i>	<i>Instruments budgétaires et économiques (écotaxes, fixation des prix)</i>	<i>Planification (institutions, investissements et infrastructures)</i>	<i>Outils d'information et d'analyse, éducation</i>	<i>Outils et méthodes volontaires</i>	
Amélioration des produits et des services			Pratiques durables de passation des marchés publics conformément à la norme ISO 26000 de l'Organisation internationale de normalisation et procédures d'achat responsables du bois d'œuvre amazonien	Évaluation de la durabilité des produits et information y afférente	Étiquetage des produits durables	
Distribution et commercialisation					Campagne « One planet living »	
Consommation et modes de vie responsables			Bâtiments et construction durables, urbanisation durable (2) et gestion responsable dans le secteur public	Éducation et sensibilisation, directives relatives à la protection des consommateurs [conformément à l'alinéa g) du paragraphe 1 des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur (tels qu'étendus en 1999)] et amélioration de la communication avec les consommateurs	Établissement de fonds de gestion du patrimoine commun de l'humanité et modes de vie et consommation responsables	
Gestion intégrée des déchets						

Étape du cycle de vie/instrument	Type d'instrument					Ensemble d'instruments à différentes étapes
	Lois et réglementations	Instruments budgétaires et économiques (écotaxes, fixation des prix)	Planification (institutions, investissements et infrastructures)	Outils d'information et d'analyse, éducation	Outils et méthodes volontaires	
Stratégies en différentes étapes			Intégration des questions de consommation et de production durables dans les stratégies de planification et de développement	Accès aux connaissances scientifiques des organisations de la société civile, des réseaux régionaux et internationaux d'organisations de la société civile axant leurs travaux sur les modes de consommation et de production durables et des chercheurs qui s'intéressent tout particulièrement à la question	Indicateurs de suivi des modes de consommation et de production durables; indicateurs et cadre de suivi de l'utilisation efficace des ressources et de la dissociation	Tourisme viable et évaluation des progrès réalisés sur la voie de l'adoption de modes de consommation et de production durables

Le tableau figurant à l'annexe du présent document comprend une liste complète des projets, de ceux qui les ont soumis et des instruments utilisés pour chaque étape du cycle de vie des produits et services⁵.

V. Voie à suivre

61. Il apparaît clairement que l'action dynamique des pouvoirs publics devra se poursuivre pour vaincre les obstacles qui entravent l'adoption de modes de consommation et de production durables et que les politiques devront être coordonnées et uniformisées pour mettre un terme à la fragmentation, aux chevauchements et au manque de cohérence. Il conviendra de multiplier les programmes et les initiatives au sein d'un même cadre.

A. Type d'évaluation d'accord pouvant être adopté à la dix-neuvième session de la Commission du développement durable

62. L'objectif n'est pas d'examiner les six modèles institutionnels mentionnés pour les adopter tels quels mais plutôt de voir comment certains de leurs éléments

⁵ Les détails de chaque programme figurent dans le document de référence n° 2 (programmes susceptibles d'être inclus dans le cadre décennal de programmation concernant les modes de production et de consommation durables) destiné à la Réunion intersessions décrite dans la note de base de page n° 4.

pourraient être intégrés dans la meilleure structure institutionnelle pour le cadre décennal de programmation. Ces éléments seront choisis et agencés, dans une large mesure, en fonction de la priorité accordée aux critères pertinents et de l'ambition politique du cadre décennal. Dans le cadre des débats sur la forme à donner au cadre décennal, les États Membres et les autres parties prenantes devront examiner les points suivants :

a) Dans quelle mesure est-il important d'arrêter des objectifs communs pour atteindre les objectifs du cadre? Pour que les programmes concernant les modes de consommation et de production durables soient couronnés de succès, mis en œuvre rapidement, coordonnés et reconnus, faut-il que les objectifs soient généraux ou précis, mondiaux ou différenciés par pays et par secteur, à long terme ou combinant long et moyen termes?

b) Pour que les programmes soient menés à bien, faudrait-il un organisme institutionnel décentralisé peu structuré ou une entité mondiale dotée d'une représentation répartie?

c) De quelle manière les organismes des Nations Unies devront-ils s'impliquer pour assurer la réalisation des objectifs? Comment la société civile, les entreprises et les entités infranationales devront-elles participer aux travaux de la structure institutionnelle ainsi qu'à sa gouvernance et à ses mécanismes d'application?

d) Quelles sont les fonctions de secrétariat nécessaires et qui devra s'en charger? Comment devront-elles être réparties entre les différents organismes et institutions des Nations Unies, compte tenu des compétences respectives de ces dernières?

e) Quel sera le type de financement nécessaire pour appuyer le cadre décennal et à quelles fins ce financement sera-t-il accordé? Qu'en sera-t-il de l'assistance technique, qu'il faudra peut-être également financer?

f) Comment sera-t-il possible de suivre les progrès de la mise en œuvre et d'en rendre compte et à quelle entité faudra-t-il rendre compte pour que les modes de consommation et de production durables deviennent une réalité?

Vision et objectifs éventuels

63. Un certain nombre de questions se posent ici. D'abord, s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement, il semble que l'adoption universelle d'objectifs a contribué à l'élaboration du programme et à la mobilisation de la communauté internationale, de la société civile et du milieu des affaires. Le cadre décennal de programmation pourrait s'en inspirer.

64. Toutefois, comme on l'a vu pour le Processus de Marrakech, les objectifs tout comme les initiatives et les programmes prioritaires, devront s'adapter aux différents niveaux de développement, de ressources et aux divers types d'institutions des pays et des régions, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Les objectifs doivent donc être suffisamment généraux pour inciter à l'action et souples pour tenir compte des spécificités des programmes nationaux et régionaux. La Commission du

développement durable pourrait se fonder sur la vision et les objectifs mis au point dans le cadre du Processus de Marrakech pour élaborer ceux du cadre décennal⁶.

65. En outre, s'agissant toujours des objectifs du Millénaire, un appui de haut niveau sera nécessaire pour que les modes de consommation et de production durables recueillent un large soutien auprès des autorités, non seulement auprès des ministères de l'environnement mais également de ministères compétents et importants tels que les ministères de l'industrie, des finances, de la planification, de l'énergie, de l'agriculture, de la santé et de la coopération au service du développement.

66. Cela laisse donc supposer que l'un des éléments du cadre décennal, qui devra être adopté par la Commission du développement durable à sa dix-neuvième session, pourra porter sur l'engagement renouvelé d'abandonner les modes de consommation et de production non viables, tous les pays prenant des initiatives, sous la direction des pays développés (comme le prévoit le Plan de mise en œuvre de Johannesburg), et adoptant des objectifs concrets pour chaque secteur ou entité tenant compte des aspects liés au développement et à l'environnement. Dans le cadre de l'élaboration de ces objectifs, il sera possible de s'inspirer des documents issus des précédentes sessions de la Commission du développement durable ainsi que des résolutions de l'Assemblée générale. À titre d'exemple, les objectifs relatifs à la consommation d'énergie pourraient concerner l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'accès à l'énergie et les énergies propres.

Approbation éventuelle des programmes

67. Les programmes visent à donner un aspect concret au cadre décennal. Ils peuvent s'inspirer de l'expérience nationale ou régionale (par exemple, dans le cadre du Processus de Marrakech), des décisions de l'Assemblée générale ou d'autres organismes intergouvernementaux prises par consensus et des décisions de la Commission du développement durable sur les thèmes et les secteurs prioritaires. Les programmes dont les objectifs sont facilement réalisables ou donnent des résultats immédiats bénéficiant à tous sur le plan de l'utilisation efficace de l'énergie et des coûts pourraient, par exemple, être privilégiés. Ils pourraient contribuer à la réalisation des objectifs et des cibles, à la définition des responsabilités pour ce qui est de la mobilisation et de l'organisation du soutien de la communauté internationale, à l'orientation des activités de suivi et d'évaluation des initiatives volontaires et à la mobilisation des ressources de base.

68. La mise en œuvre rapide du cadre décennal nécessitera vraisemblablement des fonds spécialisés pour encourager les gouvernements et les parties prenantes à accorder la priorité aux modes de consommation et de production durables, appuyer les projets expérimentaux et, ce faisant, faire connaître ces modes de consommation et de production, comme dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et du Groupe consultatif pour la recherche

⁶ Secrétariat du Processus de Marrakech (Département des affaires économiques et sociales et Programme des Nations Unies pour l'environnement) en collaboration avec le Comité consultatif du Processus : Paving the way to sustainable consumption and production – Marrakech Process progress report, including elements for a 10-year framework of programmes on sustainable consumption and production. Document de référence n° 4 soumis à la Commission du développement durable à sa dix-huitième session.

agricole internationale. Au nombre des obstacles entravant la pleine application de l'Approche stratégique, cadre international juridiquement non contraignant figurent l'absence des ressources nécessaires au renforcement des capacités et des institutions et à d'autres activités; le caractère inégal de la participation dans les secteurs clefs; et la difficulté d'assurer un suivi continu des progrès réalisés.

69. Afin d'encourager les pays à se fixer des objectifs plus ambitieux, il pourrait également être envisagé de leur donner accès à des fonds leur permettant de réaliser ces objectifs et s'inspirant du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ou du programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

Modalités de mise en œuvre

70. Compte tenu de la portée du programme concernant les modes de consommation et de production durables, il serait peut-être nécessaire d'adopter une démarche à deux volets consistant d'une part, à approuver immédiatement les objectifs relatifs aux domaines faisant déjà l'objet d'un consensus comme l'énergie, l'eau et l'utilisation rationnelle des matériaux, et d'autre part, à définir les objectifs relatifs aux autres domaines sur lesquels l'ensemble des parties prenantes devront, à terme, s'entendre, comme la consommation et les modes de vie durables.

71. Les États Membres seront attentifs aux coûts de mise en œuvre du cadre décennal. Ils se sont déjà montrés réticents à créer de nouvelles institutions et organisations. Le rapport coût-efficacité pourrait se trouver amélioré par la création d'une structure institutionnelle faisant intervenir l'ensemble des organismes des Nations Unies, chacun d'entre eux apportant ses compétences respectives au sein d'un secrétariat dont les tâches seraient réparties et appuyant la mise en œuvre d'initiatives nationales et régionales concernant des domaines prioritaires convenus au niveau international. Compte tenu de la nature transversale du thème de la consommation et de la production durables, il conviendrait de ne pas aborder ce dernier comme s'il englobait toutes les autres questions mais d'en tirer une série de lignes directrices et de principes d'action susceptibles d'inspirer les programmes menés par l'ensemble des organismes et des États Membres et d'y figurer (comme pour les objectifs du Millénaire).

72. Il sera essentiel de mettre au point un mécanisme de gouvernance suffisamment sensible et souple pour que le cadre décennal continue d'évoluer et soit mis en œuvre de façon efficace. Il est indéniable que les organismes des Nations Unies, grâce à leurs compétences respectives, peuvent contribuer et apporter leur appui à l'exécution d'initiatives nationales et régionales concernant des domaines prioritaires convenus à l'échelle mondiale. La répartition des responsabilités refléterait certes la portée de la question de la consommation et de la production durables, la diversité des parties prenantes et le large éventail de compétences nécessaires à une bonne mise en œuvre mais elle risque d'entraîner des problèmes au niveau de la coordination et de la transparence. La création d'un secrétariat chargé de la coordination permettrait de soutenir de manière plus ciblée le passage à des modes de consommation et de production durables et d'assurer une plus grande transparence.

73. Le cadre décennal aurait tout à gagner de l'existence d'une structure formelle permettant la mise en commun de connaissances, l'élaboration d'outils, la création

de réseaux et l'apport d'une assistance technique. Des groupes de contacts nationaux pourraient être identifiés et des liens établis entre les programmes nationaux et les centres de documentation régionaux sur les modes de consommation et de production durables, ces centres régionaux pouvant relever de centres de recherche, de groupes de réflexion ou d'universités et se spécialisant vraisemblablement dans des domaines différents en fonction des priorités régionales. Ces centres et les institutions nationales pourraient être intégrés à des réseaux dont la raison d'être serait l'étude de questions ayant tout particulièrement trait à la consommation et à la production durables. Tout comme le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale qui entretient des rapports avec les systèmes nationaux de recherche agricole, ces centres pourraient devoir être renforcés, notamment par le biais d'un programme initial d'appui technique.

74. Une fois que les États Membres se seront entendus sur les fonctions majeures et l'ambition politique du cadre décennal, il sera possible de choisir des éléments essentiels des modèles examinés. Si la mise en commun des compétences, notamment par le biais des centres de recherche, des réseaux et des banques de connaissances, est considérée comme une fonction majeure, il pourra alors être envisagé d'emprunter des éléments au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et au modèle interinstitutions des Nations Unies. Si c'est l'engagement de haut niveau envers un programme d'action mondial ou la participation générale des parties prenantes qui est jugée importante, il sera alors possible de s'inspirer de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ou des objectifs du Millénaire pour le développement. Si c'est un financement sûr et prévisible qui est important, alors la GAVI et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale présentent des éléments intéressants, de même que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et les objectifs du Millénaire pour le développement.

75. Les partenariats ont joué un rôle important dans l'élaboration du cadre décennal et continueront de le faire lors de sa mise en œuvre. La Commission du développement durable a établi deux partenariats dans le cadre du Processus de Marrakech : le Groupe de travail sur la coopération avec l'Afrique (en 2008) et le Partenariat pour le lancement du Conseil responsable du tourisme durable (en 2009). Plusieurs États Membres et grands groupes ont présenté des programmes susceptibles d'être inclus dans le cadre décennal qui reposent sur un partenariat (existant déjà ou créé pour l'occasion). La possibilité de lancer ces programmes, ou d'autres, à la dix-neuvième session de la Commission au titre des partenariats créés par cette dernière, devrait être sérieusement envisagée.

B. Vers la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

76. Plusieurs États Membres et grands groupes ont vivement souhaité qu'une décision ferme sur la question du cadre décennal de programmation soit adoptée à la dix-neuvième session de la Commission du développement durable. En promouvant une évolution rapide vers des conditions de vie décentes, une prompt amélioration de la façon dont les ressources sont utilisées et une réduction des effets de l'utilisation de ces ressources sur l'environnement, le cadre décennal peut contribuer de manière non négligeable à la réalisation des programmes internationaux de

développement durable. Il peut également servir de base à un accord international ambitieux sur la promotion du développement durable, qui serait adopté à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, devant se tenir au Brésil en 2012.

Annexe

Exemples de programmes présentés : bâtiments et construction durables

Buts et objectifs

L'objectif général est d'instituer des pratiques de construction plus responsables aux échelons national et local. Il conviendra donc pour ce faire d'institutionnaliser les politiques en la matière dans divers secteurs, en insistant en particulier sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'élimination des problèmes d'accès à l'énergie dus à la pauvreté.

Objectifs concrets éventuels

- Réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) causées par les activités de construction, y compris la production des matériaux de construction, et par l'exploitation des bâtiments, de x % d'ici à 2020 et de y % d'ici à 2030
- Faire en sorte qu'aucun bâtiment neuf ou rénové ne génère d'émission polluante ou de déchet
- Réduire de z % par an le nombre de personnes vivant dans des taudis, privées d'accès à l'eau potable, à des services d'assainissement et à une énergie propre et bon marché.

Justification du programme

La construction, l'entretien, l'exploitation, la rénovation et la démolition des bâtiments ont des répercussions considérables sur les ressources naturelles, l'économie, l'emploi, la santé humaine et le fonctionnement des sociétés. Environ 40 % de la totalité de l'énergie produite est consommée dans le bâtiment. Il est donc possible de réaliser d'énormes économies (dans le domaine du chauffage, de la réfrigération, de l'éclairage, de la production de matériaux de construction, du chauffage et du pompage de l'eau ou de l'utilisation des appareils ménagers électroniques ou autres).

Pour que l'environnement bâti soit viable, il est nécessaire de prendre des mesures qui s'adressent à la fois aux consommateurs et aux producteurs.

Les mécanismes de marché sont des moteurs très efficaces pour les entreprises les plus novatrices qui veulent être à la pointe. Ces entreprises veulent mettre au point des produits et des services adaptés à la demande « écologique ». Le secteur public peut, de son côté, faire progresser le développement durable en adoptant des politiques réglementaires et des instruments financiers ou fiscaux. L'État a le pouvoir, dans le cadre de la passation des marchés publics, d'orienter le marché vers des pratiques de production plus responsables.

Activités et politiques

Le programme devrait permettre de transposer à une plus grande échelle les projets existants (par exemple, le Groupe d'étude de Marrakech sur les bâtiments et la construction durables, les stratégies régionales de consommation et de production

durables mises en œuvre en Afrique ou l'initiative Construction durable et climat du Programme des Nations Unies pour l'environnement).

Il a également des liens directs avec la politique climatique, la maîtrise de l'énergie étant l'un des domaines essentiels sur lequel il est facile d'axer les politiques de construction. Le programme peut apporter une précieuse contribution au débat international sur l'atténuation des conséquences des changements climatiques, mené dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les efforts déployés pour atteindre les objectifs d'atténuation des conséquences des changements climatiques porteraient leurs fruits si les programmes de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'environnement bâti étaient reconnus comme des mesures d'atténuation adaptées aux pays concernés.

Outre qu'il contribue à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le programme renforcera celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, les conventions relatives aux produits chimiques ou la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

Le programme contribuera également à la réalisation des objectifs des stratégies pour la réduction de la pauvreté en réduisant le nombre de personnes vivant dans des taudis, sans accès à l'eau potable, à des services d'assainissement ou à l'énergie.

- Action de sensibilisation menée à différents niveaux et à différentes échelles (campagnes de communication, analyses de rentabilité, projets expérimentaux et pratiques exemplaires)
- Renforcement des capacités adapté aux besoins régionaux et locaux
- Mise au point de mécanismes de coordination et d'application des politiques
- Élaboration au niveau local de systèmes nationaux d'évaluation de la qualité des constructions
- Mise au point d'instruments de contrôle, notamment de critères de consommation énergétique pour les constructions durables
- Prise en compte de critères de viabilité dans les politiques de passation de marchés dans le domaine de la construction
- Évaluation de la qualité des bâtiments lors des études financières et budgétaires
- Adoption d'une perspective globale, à savoir prise en compte de l'aménagement du territoire et des infrastructures (eau, énergie, transports, logement et services)
- Projets pilotes.

Mécanismes devant assurer le succès du programme

Le programme donnera l'occasion aux parties prenantes du secteur de dialoguer et de mener une action collective à l'échelle mondiale, de manière à

examiner la question de la viabilité et à mettre au point des outils et des stratégies destinés à faire accepter et adopter par le plus grand nombre des pratiques de construction responsables, partout dans le monde, et aura recours à des projets pilotes expérimentaux.

Grandes initiatives

Au nombre des grandes initiatives figure celle sur la construction durable et le climat du PNUE, menée en collaboration avec diverses initiatives régionales, nationales et locales ayant trait à la consommation et à la production durables.

Mesures de succès et indicateurs éventuels

Il conviendrait de reformuler la cible des objectifs du Millénaire pour le développement relative aux habitants des taudis de manière plus ambitieuse :

- X pays dotés d'un cadre promouvant la viabilité des bâtiments et de la construction (législation, institutions, autorités d'exécution);
- X pays ayant créé une structure nationale regroupant les principales parties prenantes du secteur, destinée à promouvoir la construction durable;
- X pays ayant adopté des instruments de financement à l'échelle nationale, consistant par exemple à réinvestir dans des programmes de lutte contre la pauvreté les économies réalisées grâce à une meilleure maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics.

Ressources techniques et financières

Toutes les sources de financement existant aux niveaux international, régional et national.

Programmes de consommation et de production durables présentés par les États Membres, les institutions et les grands groupes

<i>Nom du programme</i>	<i>Instruments</i>	<i>Étape du cycle de vie des produits</i>	<i>Programme présenté par</i>
Plafonnement et mise en commun	Lois et règlements	Processus de production	Feasta Climate Group
Gouvernance monétaire mondiale	Instruments budgétaires et économiques	Processus de production	Tierra Fee & Dividend
Fonds pour le paysage agricole de l'Afrique	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Processus de production	Ecoagriculture Partners
Développement durable des zones rurales et des zones urbaines défavorisées par une action intégrée, multisectorielle et locale	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Processus de production	EcoEarth Alliance (partenariat entre le Département des affaires économiques et sociales et la

<i>Nom du programme</i>	<i>Instruments</i>	<i>Étape du cycle de vie des produits</i>	<i>Programme présenté par</i>
			Division du développement durable)
Innovations technologiques et institutionnelles pour une utilisation efficace des ressources	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Processus de production	PNUE
Pratiques durables de passation des marchés publics	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Amélioration de la qualité des produits	PNUE, Suisse
Passation de marchés conforme à la norme ISO 26000 de l'Organisation internationale de normalisation	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Amélioration de la qualité des produits	Consumers International
Procédures responsables d'achat du bois d'œuvre au Brésil	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Amélioration de la qualité des produits	Friends of the Amazon Network
Bâtiments et construction durables	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Consommation et modes de vie responsables	Finlande, Union européenne
Urbanisation durable	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Consommation et modes de vie responsables	Département des affaires économiques et sociales et Division du développement durable
Gestion responsable dans le secteur public	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Consommation et modes de vie responsables	PNUE
Développement urbain durable et villes viables	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Consommation et modes de vie responsables	PNUE
Intégration de la question de la consommation et de la production durables dans les stratégies de planification et de développement et les plans de réduction de la pauvreté	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Stratégies en plusieurs étapes	PNUE

<i>Nom du programme</i>	<i>Instruments</i>	<i>Étape du cycle de vie des produits</i>	<i>Programme présenté par</i>
Innovations permettant une utilisation efficace des ressources	Outils d'information et d'analyse	Processus de production	PNUE
Évaluation de la durabilité des produits et information y afférente	Outils d'information et d'analyse	Amélioration de la qualité des produits	PNUE
Éducation et sensibilisation à un mode de vie responsable	Outils d'information et d'analyse	Consommation et modes de vie responsables	Partnership for Education and Research about Responsible Living
Directives relatives à la protection du consommateur [alinéa g) du paragraphe 1 des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur (tels qu'étendus en 1999)]	Outils d'information et d'analyse	Consommation et modes de vie responsables	Consumers International
Amélioration de la communication avec les consommateurs	Outils d'information et d'analyse	Consommation et modes de vie responsables	Consumers International
Accès aux connaissances scientifiques des organisations de la société civile	Outils d'information et d'analyse	Stratégies en plusieurs étapes	Sustainable Europe Research Institute
Partenariat sur la mise en commun des connaissances pour une consommation et une production durable	Outils d'information et d'analyse	Stratégies en plusieurs étapes	International Coalition for Sustainable Production and Consumption
Réseau mondial de recherche pour une consommation et une production durables	Outils d'information et d'analyse	Stratégies en plusieurs étapes	International Coalition for Sustainable Production and Consumption
Réseaux régionaux et internationaux d'organisations de la société civile s'intéressant à la consommation et à la production durables et de chercheurs travaillant dans ce domaine	Outils d'information et d'analyse	Stratégies en plusieurs étapes	International Coalition for Sustainable Production and Consumption
Table ronde pour l'Amérique du Nord sur la consommation et la production durables	Outils d'information et d'analyse	Stratégies en plusieurs étapes	International Coalition for Sustainable Production and Consumption

<i>Nom du programme</i>	<i>Instruments</i>	<i>Étape du cycle de vie des produits</i>	<i>Programme présenté par</i>
			Consumption
Coalition internationale pour une consommation et une production durables	Outils d'information et d'analyse	Stratégies en plusieurs étapes	International Coalition for Sustainable Production and Consumption
Cartographie du mouvement	Outils d'information et d'analyse	Stratégies en plusieurs étapes	International Coalition for Sustainable Production and Consumption
Utilisation rationnelle des ressources et éco-innovation dans les petites et moyennes entreprises (PME)	Outils et méthodes volontaires	Processus de production	PNUE
Production industrielle à faible émission de carbone	Outils et méthodes volontaires	Processus de production	World Harmony Foundation
Application en profondeur d'urée	Outils et méthodes volontaires	Processus de production	Centre international de développement des engrais
Contribution du secteur privé à la gestion responsable des ressources en eau	Outils et méthodes volontaires	Processus de production	Secteur privé israélien
Étiquetage des produits durables	Outils et méthodes volontaires	Amélioration de la qualité des produits	Allemagne, Union européenne
Campagne « One Planet Living »	Outils et méthodes volontaires	Distribution et commercialisation	BioRegional Development Group
Établissement de fonds de gestion du patrimoine commun de l'humanité	Outils et méthodes volontaires	Consommation et modes de vie responsables	Global Commons Trust/Association des citoyens du monde
Modes de vie et consommation responsables	Outils et méthodes volontaires	Consommation et modes de vie responsables	PNUE, Suède
Indicateurs de consommation et de production durables	Outils et méthodes volontaires	Stratégies en plusieurs étapes	Agence européenne pour l'environnement
Travaux de recherche scientifique visant à évaluer les progrès accomplis au niveau mondial dans le domaine de la consommation et de la production durables	Outils et méthodes volontaires	Stratégies en plusieurs étapes	PNUE

<i>Nom du programme</i>	<i>Instruments</i>	<i>Étape du cycle de vie des produits</i>	<i>Programme présenté par</i>
Systèmes agroalimentaires viables	Ensemble d'instruments à différentes étapes	Processus de production	PNUE
Tourisme viable	Ensemble d'instruments à différentes étapes	Stratégies en plusieurs étapes	PNUE/France
